

Résumé des coprésidents
Réunion du Comité du Fonds stratégique pour le climat (SCF)
Washington
11 décembre 2017

Coprésidents

M. Shamshur Rahman Khan (Bangladesh)
Mme Katie Berg (États-Unis)

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR.**OUVERTURE DE LA SEANCE**

1. La réunion du Comité du SCF a été ouverte par la chargée de programme des FIC, Mme Mafalda Duarte. La réunion était présidée par M. Shamsur Rahman Khan (Bangladesh), représentant les pays bénéficiaires, et Mme Katie Berg (États-Unis), représentant les pays contributeurs.
2. Conformément aux dispositions du paragraphe 25 du Règlement intérieur du Comité du SCF, le Sous-Comité a élu parmi ses membres un représentant d'un pays bénéficiaire admissible et un représentant d'un pays contributeur en tant que coprésidents du Comité du SCF pour un mandat de 18 mois à compter de la présente réunion.
3. Les pays bénéficiaires admissibles ont élu M. Shamsur Rahman Khan (Bangladesh) pour représenter les pays bénéficiaires admissibles et les pays contributeurs ont élu Mme Katie Berg (États-Unis) pour représenter les pays contributeurs à cette réunion.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR.**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

4. Les membres du Comité du SCF adoptent l'ordre du jour provisoire distribué sous la cote SCF/TFC.12/1.

**POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR.
SCF****RAPPORT DE L'ADMINISTRATEUR SUR LA SITUATION FINANCIERE DU**

5. Le Comité du SCF a examiné le document SCF/TFC.12/3, intitulé *Rapport de l'Administrateur sur la situation financière du SCF* et a noté que les revenus de placement du Fonds fiduciaire du SCF ne devraient pas suffire à couvrir les dépenses correspondant au niveau des services administratifs projeté par l'Unité administrative des FIC, les BMD et l'Administrateur.
6. Tout en reconnaissant qu'il importe d'assurer la continuité du budget des services administratifs, du budget des programmes par pays et d'accroître au maximum le montant des ressources disponibles pour la mise en œuvre des projets, le Comité demande à l'Unité administrative des FIC, en collaboration avec les BMD et l'Administrateur, de procéder à une analyse complète :
 - i. des ressources potentielles disponibles dans chacun des programmes du SCF et de la réserve actuelle pour chaque programme du SCF ;
 - ii. du profil des remboursements prévus et de l'utilisation possible des remboursements effectués par les BMD pour les dépenses administratives ; et
 - iii. de l'utilisation possible des contributions au capital du SCF pour couvrir les dépenses administratives ;

- iv. du profil des remboursements prévus et de l'utilisation possible des remboursements pour les dépenses administratives ; et
- v. l'examen de toutes les autres options possibles pour financer les dépenses administratives et réduire les coûts, lorsqu'elles sont disponibles, et de la répartition des dépenses administratives entre les programmes du SCF, d'une part, et entre le SCF et le CTF, d'autre part.

7. Le Comité convient de suspendre l'approbation de tout financement autre que les financements pour la préparation de projets, jusqu'à ce que le Comité ait reçu et examiné l'analyse demandée ci-dessus et décidé de la marche à suivre lors d'une réunion intersessions du Comité du SCF qui se tiendra au plus tard le 28 février 2018 et demande à chaque Sous-comité du SCF de donner effet à la présente décision.

Point 4 de l'ordre du jour. Questions diverses

8. Aucune autre question pouvant donner lieu à une décision n'a été soulevée par le Comité du SCF.

Point 5 de l'ordre du jour. Clôture de la séance

9. La réunion a été déclarée close le lundi 11 décembre 2017.